Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/10/2020 à 14h58
Réference de l'AR : 002-210201604-20201019-d2020_162-DE

20b

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 octobre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 13 octobre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration :M. IGNASZAK à Mme GREHAN ; Mme LEDOUX à M. LIRUSSI ; M. EL BAIED à M. VALLERAND ; Mme CAURE à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme AGATI ; M. DELFORGE à Mme GOSSET
Secrétaire de séance : Mme ISSAAD

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....06
Votants.....33

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/10/2020 à 14h58
Réference de l'AR : 002-210201604-20201019-d2020_162-DE

Délibération 2020-162

20– USEDA –

b) Fourniture et pose d'un coffret forain face au Bâtiment Béarn

Par délibération du 10 juin 2004, le Conseil Municipal a adhéré à l'USEDA

La Ville a sollicité l'USEDA pour la fourniture et pose d'un coffret forain (armoire pérenne) face au bâtiment Béarn, rue Robert Schuman.

Ces travaux sont devenus indispensables pour des raisons de sécurité et de conformité.

Ce système ne nécessite pas de contrat permanent avec ENEDIS. La mise en service de l'énergie consommée sera facturée au pétitionnaire (commune, association, ou autre).

Le montant des travaux à la charge de la Ville s'élève à 3 469.31 €.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis présenté par l'USEDA et la prise en charge communale de 3 469.31 € pour la fourniture et la pose d'un coffret forain face au Bâtiment Béarn,
- Rappelle que la maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par l'USEDA,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

Les crédits sont inscrits au budget

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 23/10/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 octobre 2020
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.